



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 avril 2021

Date de convocation : 09.04.2021

Date d'affichage : 09.04.2021

Nombre de conseillers

en exercice . 23

présents..... 21

votants ..... 22

L'an deux mille vingt et un à vingt heure trente, le quinze avril

Le conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de Bazouges sur le Loir (lieu exceptionnel lié au COVID-19) en séance publique sous la présidence de Monsieur Gwénaël de SAGAZAN, Maire.

Etaient présents : Philippe ALUSSE, Hervé BOIS, Loïc CHAUVEAU, Dominique COSNARD, Ludovic DALAINE, Gwénaël de SAGAZAN, Jérôme FAUVEAU, Isabelle GILLET, Philippe GOUIN, Manuela GOUPIL, Christine HERISSON, Véronique HERVE, Michelle HOTONNIER, Marie-Bertille JEANSON, Michel LANDELLE, Noëlle MORAND-MONTEIL, Marie PAINPARAY, Noël PERPOIL, Céline PITET, Sophie REMARS, Patrice ROGER.

Etaient absents excusés : Christophe BESNARD, Nicole LÉBOUCHER.

- Christophe BESNARD donne pouvoir à Noël PERPOIL
- Nomination secrétaire de séance : Isabelle Gillet

### ➤ **VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES**

En 2020, la taxe d'habitation a été compensée à l'euro près.

En 2021, pour compenser la suppression de la TH, les communes se verront transférer le montant de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçu en 2020 par le département sur leur territoire.

Chaque commune se verra donc transférer le taux départemental de TFB (20,72%) qui viendra s'additionner au taux communal.

Pour les communes, l'application d'un coefficient correcteur garantit une compensation à l'euro près. Il figure sur les états fiscaux 1259.

Ainsi, les communes doivent délibérer sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal fixé par le Conseil Municipal en 2020 et du taux départemental de TFPB de 2020.

Une reconduction du seul taux communal (voté en 2020) en 2021 s'apparentera à une baisse de taux.

	<b>Taux 2020</b>	<b>Proposition taux 2021</b>
TAXE HABITATION		
TAXE FONCIERE BATI	21 %	<b>21 % + 20,72 % = 41,72 %</b>
TAXE FONCIERE NON BATI	41 %	<b>41 %</b>

**21 % (taux communal constant) + 20,72 % (taux départemental 2020) soit un total de 41,72 %**

**Bases d'imposition :**

	Bases d'imposition effectives 2020	Taux d'imposition 2020	Montant 2020	Bases d'imposition prévisionnelles 2021	Taux d'imposition 2021	Montant prévisionnel 2021
Taxe habitation	2 178 210	19,61 %	427 147			
Taxe foncière (bâti)	1 505 000	21 %	316 050	1 541 000	21 %+20,72% = 41,72 %	642 905
Taxe foncière (non bâti)	239 399	41 %	98 154	239 400	41 %	98 154
			<b>841 351</b>			<b>741 059</b>

2021 : 741 059 + 91 565 € (effet du coefficient correcteur) soit un total de 832 624 €  
+ 36 030 (allocations compensatrices TH) + 24 684 (allocations compensatrices TF) = 893 338 €

2020 : 841 351 € + 28 520 (allocations compensatrices TH) + 13 602 € (allocations compensatrices TF)  
= 883 473 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- De valider les taux mentionnés ci-dessus (pas de hausse de taux), à savoir :
  - Taxe Foncière bâti : 21 + 20,72 soit 41,72 %
  - Taxe Foncière non bâti : 41 %
- Et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant à signer les états 1259 et les documents nécessaires à la réalisation de cette décision.

*Céline Pitet demande ce qui va changer pour les administrés.*

*Gwénaél de Sagazan répond que c'est un simple transfert d'écriture.*

*Hervé Bois ajoute que le département ne percevra plus de taxes locales.*

*Gwénaél de Sagazan répond que le département aura en compensation des recettes de la TVA.*

*Véronique Hervé pense qu'il y aura certainement des explications sur la prochaine feuille d'imposition foncière.*

**➤ VOTE DES SUBVENTIONS 2021 AUX ASSOCIATIONS SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- D'attribuer les subventions mentionnées dans le tableau ci-dessous pour l'année 2021,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

**Associations scolaires et périscolaires – montant inférieur à 5000 euros**

APE ECOLE GASTON CHAISSAC	Publique	1360,00	80 élèves X 17
Assoc. Parents et Amis de l'École de Cré sur Loir	Publique	816,00	48 élèves X17
APE ECOLE SAINT JOSEPH	Privé	612,00	36 élèves Baz X 17
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE G.CHAISSAC	Publique	200,00	
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE BOURG JOLY	Publique	200,00	
RASED (Caisse des écoles La Flèche)	Bazouges/Cré	150,00	
	<b><u>Sous total 1</u></b>	<b>3338,00</b>	

### ➤ VOTE DES SUBVENTIONS 2021 A L'OGEC ST-JOSEPH

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 21 voix pour et 1 abstention :*

- *D'attribuer les subventions mentionnées dans le tableau ci-dessous pour l'année 2021,*
- *D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.*

### Associations scolaires et péri-scolaires – montant supérieur à 5000 euros

OGEC Organisme de gestion des écoles catholiques	Privé	29622,06
--	-------	----------

Subvention 2021 de **29 622,06 €** : selon un coût par élève 2020 de 822,83 € multiplié par 36 élèves de Bazouges Cré sur Loir pour l'année scolaire 2020-2021 à l'école St-Joseph.

*Christine Hérisson propose d'enlever du tableau la subvention à Familles Rurales pour le périscolaire étant donné que le montant est issu d'un calcul effectué tous les ans par Familles Rurales et la CAF. Il est donc proposé de délibérer quand le montant du reste à charge sera connu.*

*Hervé Bois est d'accord d'autant plus que ça gonfle artificiellement le budget subvention, alors que ce n'est pas vraiment une subvention mais un reste à charge d'un service communal.*

### ➤ VOTE DES SUBVENTIONS 2021 AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :*

- *D'attribuer les subventions mentionnées dans le tableau ci-dessous pour l'année 2021,*
- *D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.*

### Associations sportives

AAPPMA LA GAULE (Pêche)	Bazouges-Cré	0,00	Pas de demande de subvention
CLUB DE LOISIRS (Gym)	Bazouges	0,00	
CLUB DE LOISIRS (Ping Pong)	Bazouges	0,00	
CLUB DE LOISIRS (Tennis)	Bazouges	0,00	
SOCIETE DE BOULES DE FORT ST VINCENT	Bazouges	200,00	
SOCIETE DE BOULES DE FORT L'UNION	Bazouges	200,00	



SOCIETE BOULES DE FORT L'UNION	Cré	1000,00*
USBC	Bazouges/Cré	1000,00**
<b>Sous Total 3</b>		<b>2400,00</b>

\*aide exceptionnelle de 800 € pour un investissement de 40 000€ de travaux

\*\* aide exceptionnelle de 700 € pour COVID

*Christine Hérisson précise que l'aide exceptionnelle à la Boule de fort l'Union de Cré de 800 euros est pour soutenir des gros travaux d'isolation. En effet la société de boules a investi 40 000 euros de travaux et a effectué un emprunt.*

*Hervé Bois rappelle que l'année dernière les subventions avaient été augmentées et demande pourquoi on ne revient pas à la normal cette année.*

*Noël Perpoil précise que les montants fixés l'année dernière étaient plutôt un nouveau palier avec des montants augmentés pour la nouvelle mandature.*

*Manuela Goupil alerte que le fait d'être prudent sur les aides aux travaux des associations car ça pourrait faire jurisprudence.*

*Gwénaél de Sagazan précise qu'une distinction est faite en fonction du montant et de la qualité des travaux.*

*Christine Hérisson ajoute que la commission est attentive au solde des comptes bancaires des associations.*

*Christine Hérisson précise que pour l'USBC les comptes sont de mai 2019 à mai 2020 et avec la pandémie il y a toujours des frais fixes et la ligue à rémunérer.*

*Gwénaél de Sagazan ajoute que la commune paie également l'électricité, le gaz et l'eau de l'USBC et qu'il serait bon de faire un bilan financier avec le temps passé pour les tontes des terrains.*

### ➤ VOTE DES SUBVENTIONS 2021 AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES ET ANIMATIONS

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **D'attribuer les subventions mentionnées dans le tableau ci-dessous pour l'année 2021,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

### Associations culturelles et animations

GENERATION MOUVEMENT	Bazouges	160,00	
GENERATION MOUVEMENT	Cre	160,00	
ART ET CULTURE	Bazouges	0,00	Pas de demande
Cré&des liens (autres activités)	Cré	0,00	Pas de demande
Cré&des liens (Fête du village)	Cré	0,00	Pas de demande
CRAL Club Rural d'Animation et Loisirs	Cré	0,00	Pas de demande
Les Crins Verts (Refuge animaux)	Cré	1200,00	Dont 800 € exceptionnels pour Covid
COLLECTION DU LOIR (exposition)	Bazouges	0,00	Pas de demande
RECREATION (Broderie)	Bazouges	0,00	Pas de demande
LA SALAMANDRE	Bazouges	200,00	
LE JARDINIER SARTHOIS Section Cré	Cré	150,00	
A.P.S.P.B.C.	Cré	650,00	Dont 450€ pour journées du patrimoine

CŒUR DE BOURG	Bazouges	200,00	
Photo sART	Bazouges	150,00	
FAMILLES RURALES Autres Activités Bazouges	Bazouges	150,00	
FAMILLES RURALES Autres Activités Cré	Cré	380,00	
LES AMIS DU BARRAGE	Bazouges	280,00	
LES AMIS DU FER BLANC ET DE L'ART POPULAIRE (Musée)	Bazouges	0,00	Pas de demande
UNC AFN ET ACPG (Anciens Combattants)	Bazouges	200,00	
ACPG CATM (Anciens Combattants)	Cré	200,00	
CADVIL (Inondés du Loir)	Bazouges	0,00	Pas de demande
CHASSEUR LE VERDUN	Cré	0,00	Pas de demande
CHASSEUR LA RIVIERE	Cré	0,00	
<b>Sous Total 4</b>		<b>4080,00</b>	

Christine Hérisson explique que l'APSPBC sollicite 450 euros pour l'organisation des journées du patrimoine.

Noël Perpoil ajoute que l'APSPBC fera un hommage à M. Filoleau durant ces journées.

Marie Painparay explique qu'avec la situation sanitaire elle n'a pas pu réunir les associations comme prévu pour l'organisation des journées du patrimoine mais que l'idée était quand même d'abonder les associations qui participeraient à cette manifestation.

Jérôme Fauveau conclut en globalisant le sujet sur les montants débattus. Les montants des subventions sont assez dérisoires au regard de la taille de la commune. Il faut donner des signes positifs aux associations et les soutenir et ça passe aussi par l'argent.

Noël Perpoil sollicitera les amis du barrage pour une démarche pédagogique de leur travail auprès des écoles ou lors des journées du patrimoine.

Marie Bertille Jeanson précise que cette association fait des provisions avec les subventions de la commune pour pouvoir investir au moment nécessaire et faire les renouvellements d'aiguilles qui sont très coûteux. Ça permet d'étaler la dette sinon l'association serait obligée de solliciter une grosse subvention communale au moment du changement d'aiguille.

Christine Hérisson informe que l'association des Chasseurs de la Rivière a sollicité une aide de 100 euros mais le dossier étant incomplet il n'y aura pas de subvention cette année.

Noël Perpoil précise que cette association organise un vide-grenier à Cré.

#### ➤ VOTE DES SUBVENTIONS 2021 AUX ASSOCIATIONS CARITATIVES

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **D'attribuer les subventions mentionnées dans le tableau ci-dessous pour l'année 2021,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

#### Associations caritatives

AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	Bazouges/Cré	300,00
ASSO DONS Du SANG	Bazouges/Cré	90,00
CROIX ROUGE	Bazouges	110,00
SECOURS POPULAIRE Français	Bazouges	110,00
TELETHON	Bazouges	100,00

<b><u>Sous Total 5</u></b>	<b>710,00</b>
----------------------------	---------------

Jérôme Fauveau insiste sur l'encouragement à donner à l'amicale des sapeurs-pompiers. Gwénaël de Sagazan ajoute que l'effectif est remarquable 18 ou 19 sapeurs-pompiers.

➤ **VOTE DES SUBVENTIONS 2021 AUX ASSOCIATIONS CANTONALES**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :*

- *D'attribuer les subventions mentionnées dans le tableau ci-dessous pour l'année 2021,*
- *D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.*

**Associations cantonales**

COMICE AGRICOLE CANTONAL	Bazouges/Cré	735,00
COMITE EMBELLISSEMENT RURAL (Fermes fleuries)	Bazouges/Cré	
<b><u>Sous Total 6</u></b>		<b>735,00</b>

➤ **VOTE DES SUBVENTIONS 2021 AUX ECOLES EXTERIEURES**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :*

- *D'attribuer les subventions mentionnées dans le tableau ci-dessous pour l'année 2021,*
- *D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.*

**Associations écoles extérieures**

Centre de formation des apprentis du Mans		200,00	4 élèves
Chambre de Métiers et Artisanats Le Mans		50,00	1 élève
BTP CFA Le Mans		100,00	2 élèves
Campus des métiers Joué les Tours		50,00	1 élève
Maison familiale de Mareuil sur Lay		50,00	1 élève
<b><u>Sous Total 7</u></b>		<b>450,00</b>	

➤ **PROPOSITION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA VOIRIE DU VIEUX BOURG DE BAZOUGES SUR LE LOIR**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :*

- *De valider la mission de maîtrise d'œuvre avec le Cabinet Feuille à Feuille pour l'aménagement de rues et ruelles du vieux bourg de Bazouges (rue du Château et venelle, rue Juive, rue Déserte, rue du Port) pour un montant HT de 7500 euros soit un montant TTC*



**de 9 000 euros. L'option de concertation des habitants pour un montant HT de 800 euros sera activée ou pas selon le besoin.**

- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

*Gwénaél de Sagazan explique que cette maîtrise d'œuvre vient en complément du Cabinet Lanod et qu'ils devront s'articuler ensemble, à savoir FAF pour la partie voirie, trottoirs, caniveaux, venelles...et le cabinet Lanod pour la partie bâtiments. Les missions sont bien complémentaires et nécessaires pour rénover tout ce vieux bourg qui en a besoin.*

*Marie Painparay demande quel est le périmètre de travail de FAF.*

*Dominique Cosnard répond qu'ils travailleront sur la rue du Château, rue Juive, rue du Port, rue Déserte.*

### ➤ **PROPOSITION DE MISSION DE GEOMETRE POUR LES MISSIONS DE CENTRE BOURG DE BAZOUGES SUR LE LOIR**

Le cabinet LANOD qui travaille sur le réaménagement des bâtiments du centre bourg et des jardins en cœur d'îlot a besoin pour la continuité de son étude de l'intervention d'un géomètre pour l'établissement du relevé topographique des parcelles, des réseaux existants et des bâtiments existants, nécessaires dans le cadre des études préalables architecturale, urbaine, paysagère.

Les sites concernés sont :

1. « Maison Gerbé » au 37 rue du Maine,
2. Jardins en cœur d'îlot entre la rue Juive et la rue Déserte,
3. Maison du 8 rue du Château,
4. Grange attenante aux jardins en cœur d'îlot,
5. Garage situé place St-Aubin

Suite à l'envoi du cahier des charges aux géomètres, les devis ci-dessous ont été réceptionnés :

- Cabinet Loiseau, prix forfaitaire à 5 900 € HT soit 7 143,64 € TTC
- Cabinet Air&Géo, prix à 3 100 € HT soit 3 720 € TTC

Détail :

Libellé	Cabinet LOISEAU	Cabinet Air & Géo
1. Maison Gerbé		360 € HT
2. Jardins		700 € HT
3. Maison 8 rue du Château		1 100 € HT
4. Grange		420 € HT
5. Garage place St-Aubin		520 € HT
	<b>5 900 € HT</b>	<b>3 100 € HT</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **De valider la mission de géomètre du Cabinet Air & Géo pour un montant de 3 100 € HT soit 3 720 € TTC,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

➤ **CONVENTIONS DE MISES A DISPOSITION DE TERRAINS COMMUNAUX**

Comme pour les jardins situés entre la rue Juive et la rue Déserte et autres parcelles communales, il est proposé d'établir les mêmes conventions pour l'entretien des terrains communaux situés le long du Ruisseau, lotissement des Gagneries et le long de la voie verte lotissement des Grands Champs I. Les riverains sont demandeurs d'entretenir ces bandes de terrain qui jouxtent leur jardin et la commune aurait ainsi moins d'entretien à faire.

Ces mises à disposition seraient à **titre gracieux** et la commune se réserverait le **droit de passage** lors des besoins de curage et d'entretien des fossés et ruisseau. De plus, cette mise à disposition serait **révocable à tout moment** pour tout motif par les parties, moyennant un **préavis de trois mois**.

***Lotissement des Gagneries :***



***Lotissement des Grands Champs I :***



**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 21 voix pour et 1 abstention :**

- **De valider le principe de convention nominative entre le locataire ou propriétaire de la maison et la commune ;**
- **De valider le principe de gratuité et de droit de passage et d'intervention par la commune sur ces terrains avec un cahier des charges défini par la commune ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

*Dominique Cosnard précise que ça fait suite à des demandes de riverains de pouvoir entretenir les parties qui les concernent mais il faut rester vigilant sur la possibilité de passage de tracteur pour le curage des fossés ou du ruisseau.*

*Noël Perpoil dit qu'il faudrait mentionner dans les conventions l'interdiction de clôturer ou clôture légère et amovible et pas de plantations.*

*Véronique Hervé s'interroge sur la durée d'entretien par les riverains.*

*Dominique Cosnard répond qu'effectivement s'il y a défaillance de la part des riverains la commune reprendra l'entretien. Les conventions seront bien individuelles.*

➤ **CCPF : CONVENTION DE TRANSFERT DE GESTION PARTIELLE DE L'EMPRISE DE LA VOIRIE D'INTERET COMMUNAUTAIRE**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre d'une bonne gestion du service ou équipement concerné sur son territoire, la Communauté de Communes transfère à chaque commune membre, qui l'accepte, en application de l'article L 5214-16-1 du CGCT, la gestion d'une partie de l'emprise de la voirie d'intérêt communautaire, sur sa partie fonctionnement.



Ce transfert porte sur la gestion des accotements, fossés et haies, dont l'entretien est confié à chaque commune membre, qui doit donc en assurer le fauchage (pour les accotements et fossés) et l'égavage vertical (pour les haies, majoritairement privées).

La convention type ci-jointe permet de confier la gestion partielle de la compétence susmentionnée à la commune.

Cette convention ne porte pas sur le transfert de la compétence voirie d'intérêt communautaire, qui reste dévolue par la loi et les statuts à la Communauté de Communes.

La présente convention s'applique du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022.

**Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal :**

- **D'autoriser Le Maire, ou son représentant, à signer la convention à intervenir avec la Communauté de Communes du Pays Fléchois ainsi que ses avenants et tout autre document correspondant.**

Pièce jointe : Projet de convention

*Hervé bois demande comment travaille la société qui fait l'égavage sur la commune car on a l'impression qu'ils sont payés au km effectué.*

*Dominique Cosnard répond qu'effectivement il y a un nombre de km sur la commune qui correspond à environ 90 km. La mission est deux passages par an, un en janvier et un en juin pour les bernes.*

*Loïc Chauveau pense que quelques fois certains passages sont inutiles dans des chemins.*

*Dominique Cosnard propose de faire une visite à 2 ou 3 élus et passer dans tous les chemins pour faire un bilan et recadrer le travail avec la société mais c'est un travail long et complexe.*

*Ludovic Dalaine pense qu'il y aura certainement des économies à faire et d'argent et de passage.*

*Jérôme Fauveau pense que c'est plus de la compétence des services techniques plutôt que des élus, il faut pérenniser et organiser les choses.*

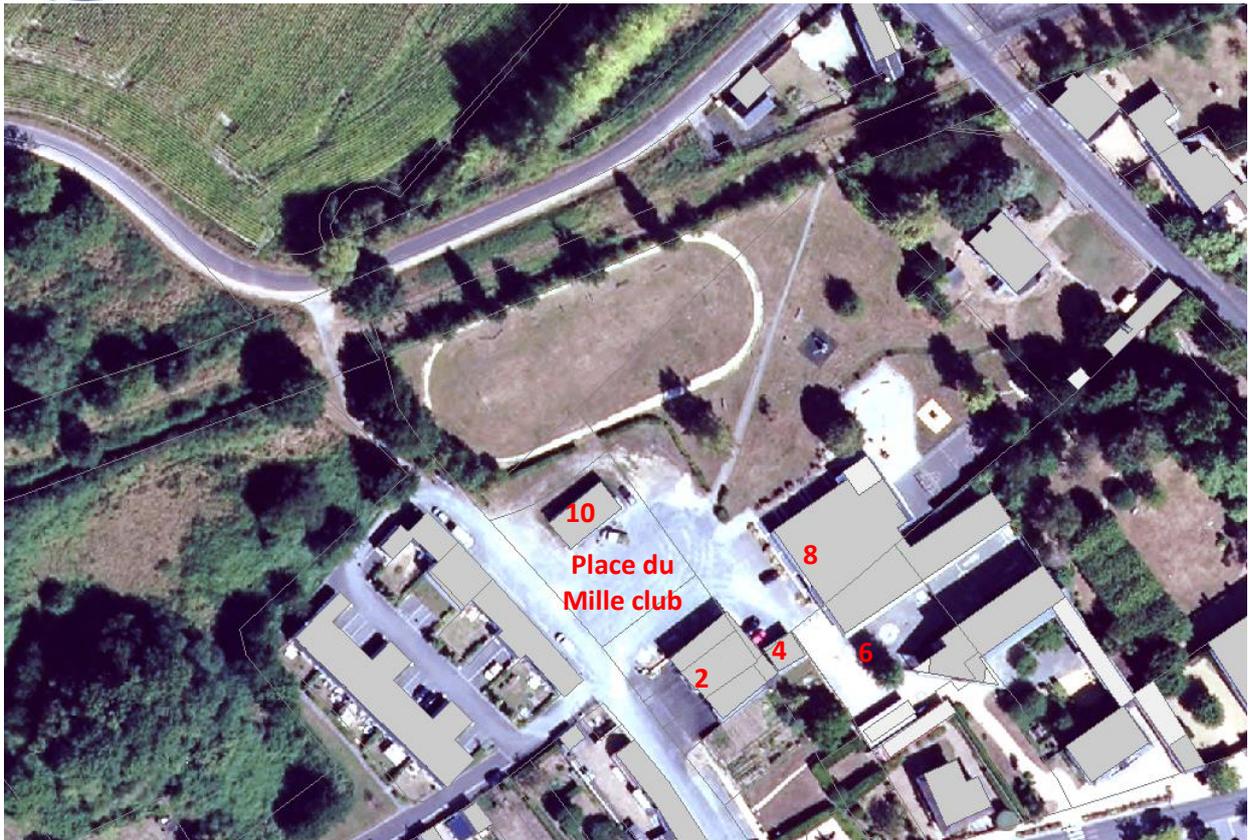
➤ **DENOMINATION DE PLACE : DECISION AJOURNEE**

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- **De nommer la place située entre la caserne des pompiers et l'école Gaston Chaissac « place du Mille Club » et de définir la numérotation suivante :**

<b>Ancien atelier communal</b>	<b>10 Place du Mille club</b>	<b>AD 318</b>
<b>Cantine et périscolaire</b>	<b>8 Place du Mille club</b>	<b>AD 333</b>
<b>Ecole Gaston Chaissac</b>	<b>6 Place du Mille club</b>	<b>AD 341</b>
<b>Garage « Lusson »</b>	<b>4 Place du Mille club</b>	<b>AD 496</b>
<b>Caserne des Pompiers</b>	<b>2 Place du Mille club ou 2 rue de la Poste</b>	<b>AD 320</b>

- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**



Après lecture de l'historique des « Mille-clubs », Gwénaél de Sagazan demande une réflexion préalable pour nommer cette place et propose donc de reporter la décision. Il souhaite consulter le conseil des Sages sur des sujets comme ça.

### **Informations et questions diverses :**

- **Rapport STUDEFFI audits énergétiques et thermiques**

Présentation par Hervé Bois des conclusions des audits réalisés au Groupe de Scolaire de Bazouges, de Cré et la salle des fêtes de Bazouges. En résumé le gros investissement serait au groupe scolaire de Bazouges car la chaudière fioul et la pompe à chaleur sont très vieillissantes et dysfonctionnent. A l'école de Cré, bonne gestion du suivi du chauffage électrique, rien à prévoir dans l'immédiat. A la salle polyvalente, le problème de régulation peut se résoudre sans trop d'investissement. A savoir qu'actuellement les chaudières bois sont subventionnées à hauteur de 80%.

- **Maraichage**

Maraichage : possibilité d'installer 1 ou 2 maraichers sur la commune, besoin de 2 ou 3 hectares (terrain bric à brac Val de Loir, terrain près de la Masselière...). Opération à relier avec la cantine.

- **Jardins potager – demande de Mme Afaoui**

Michèle Hotonnier présente le projet de Mme Afaoui, nouvelle habitante de Cré qui souhaiterait bénéficier de 100 ou 200 m<sup>2</sup> pour réaliser des ateliers jardinage avec les enfants.

Gwénaél de Sagazan propose le terrain près de la cantine de Cré sur Loir.

Marie-Bertille Jeanson sollicite un élu du CCAS, un élu des Ecoles et Hervé Bois (maraichage) pour travailler sur le dossier de Mme Afaoui.

- **Démolition bâtiment « gerbé » et de l'ancien atelier technique**



- Questionnaire LANOD
- Projet MAM-Mini-crèche :

*Manuela Goupil informe de l'avancement des discussions avec la CCPF. Les statuts de la CCPF devraient être modifiés pour donner possibilité aux communes d'accueillir des MAM et concernant la mini-crèche plusieurs solutions s'ouvrent soit une délégation de service public, soit privatisation, la CCPF s'est engagée à y répondre avant fin mai.*

- Date du feu d'artifice : 24 juillet
- **Elections départementales et régionales, dates à retenir : dimanche 20 juin et dimanche 27 juin, tableau à remplir pour les permanences**  
[https://docs.google.com/spreadsheets/d/1vQn10oUQ3h90az\\_Zh5ldP9Nd3B6VwQf\\_61QTLLLElvqo/edit?usp=sharing](https://docs.google.com/spreadsheets/d/1vQn10oUQ3h90az_Zh5ldP9Nd3B6VwQf_61QTLLLElvqo/edit?usp=sharing)

- Conteneurs à Cré, route des Marais :

*Une pétition est en cours et disponible à la supérette de Cré pour l'enlèvement des conteneurs route des Marais. M. de Sagazan et M. Landelle vont écrire à la CCPF pour solliciter le déplacement des conteneurs aux ateliers municipaux.*

- Vente de la Poste - 3 rue d'Anjou – Signature et remise des clés le 16 avril.
- Cérémonie du 8 mai
- Activ ados (11-17 ans) en juillet et août au tennis de Bazouges avec navette Cré-Bazouges
- Manifestation cycliste du dimanche 30 mai (Cycloport fléchois et ville de la Flèche)
- Bilan des DIA :

SECTION CADASTRALE	SUPERFIE	NOM DU PROPRIETAIRE	ADRESSE DU BIEN	ACQUEREUR	DEMANDEUR	PRIX
AC 0080	00 ha 10 a 40 ca	COUPAT France	21 rue du 11 Novembre - Bazouges sur le Loir	REMARS	Maître François VERRON	89 000 €

### **Tour de tables des commissions :**

COMMISSIONS 2020-2026 :

- 1. Aménagement et entretien de l'espace : restitution audit le 22/03/2021**
- 2. Attractivité : le 23/03/2021**

*La commission préconise la mise à disposition et l'achat d'instruments pour l'école de musique sans subvention sur les adhésions individuelles.*

*Bulletin : le sommaire sera envoyé avant fin avril pour une remise des textes et photos avant le 07/06/2021*



*Intramuros : nouveau contrat de 3 ans validé pour 35 € HT/mois, et il est proposé de missionner un stagiaire pour développer tous les outils de communication de la commune et les lier les uns aux autres.*

**3. Enfance-Jeunesse/Affaires scolaires/Restauration scolaire : le 30/03/2021 et réunion CCPF le 9/04/2021**

4. Patrimoine historique bâti :

5. Assainissement : *Un passage caméra dans le réseau eaux usées de la D323 dans le centre de Bazouges n'a pas démontré de casse majeur, quelques chemisages seront à prévoir.*

**6. Associations/Sports/Loisirs/Fêtes et cérémonies : le 27/03/2021**

7. Finances-RH :

8. Appels d'offres

**9. CCAS : le 25/03/2021**

- Groupe de travail la Herse :
- Groupe « bibliothèque » : *Philippe Gouin informe qu'il faudrait organiser la suite et passer à la phase opérationnelle (consulter tout le monde, faire un chiffrage...). Pour ce faire il est possible de faire appel à un cabinet d'expertise, un rdv est programmé le 06/05/21 à 9h30 pour échanger avec un cabinet et jeudi 22 avril une nouvelle visite d'Etival est proposée.*
- Commission « Impôts » :

*Fin de séance : 23h15*